



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES - FORMATION SPÉCIALISÉE DES CARRIÈRES - E159

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.341-17 et suivants et R.341-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2021 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 25 mars 2022 relatif à la représentation du Président du Conseil départemental à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formation spécialisée des carrières ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu le courrier en date du 14 janvier 2025 du Préfet du Pas-de-Calais relatif au renouvellement des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formation spécialisée de la nature ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est arrivé à échéance ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Benoît ROUSSEL, Conseiller départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, à la formation spécialisée des carrières de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Article 2 : L'arrêté en date du 25 mars 2022 relatif à la représentation du Président du Conseil départemental à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formations spécialisée des carrières, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressé et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 14 février 2025

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY